



Communiqué de presse



Canicule : s'inscrire sur le registre communal pour se protéger en cas de besoin

Mardi 1^{er} juin 2021

A partir du 1^{er} juin et jusqu'au 15 septembre, la Ville de Saint-Herblain relance le "plan canicule".

Si elles le souhaitent, les personnes les plus fragiles peuvent s'inscrire sur le registre communal et bénéficier ainsi de conseils et assistance si nécessaire, en cas de fortes chaleurs prolongées.

Le plan canicule, c'est quoi ?

Il se traduit notamment par la tenue en mairie d'un registre nominatif des personnes les plus fragiles, âgées, isolées ou porteuses d'un handicap et habitant la commune.

Le but est de leur apporter conseil et assistance si nécessaire en cas de fortes chaleurs prolongées. Les agents du CCAS contacteront par téléphone, en cas de canicule, les personnes inscrites sur le registre, prodigueront des conseils, et pourront se rendre à domicile si nécessaire.

Pour s'inscrire

L'inscription sur ce registre est gratuite et se fait, soit par les personnes elles-mêmes, soit par un tiers (membre de la famille, représentant légal, professionnels médico-sociaux...

Contact par téléphone au CCAS à partir du 1^{er} juin : 02 28 25 27 95

saint-herblain.fr – rubrique services et démarches.

Un numéro vert national d'informations et de recommandations sur la conduite à tenir en cas de fortes chaleurs est également ouvert à compter du 1^{er} juin et activé tous les jours de 9h à 19h : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Contact presse

Ville de Saint-Herblain

Service information communication

Tel : 02 28 25 20 31

communication@saint-herblain.fr

